



Sauvons les bains-douches de Laval

Fondation du Patrimoine
Délégation de la Mayenne

Villes et Pays d'Art et d'Histoire
Laval

Association
Les Amis du Patrimoine 53

1 don = 1 reçu fiscal envoyé



LES BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX

Construits sur concours entre 1925 et 1926 sur les plans de l'architecte lavallois Léon-Henri Guinebretière, le bâtiment Art déco des bains-douches lavallois surprend réellement par la qualité de son décor intérieur.

Le hall, les couloirs, les seize cabines de douches et les six salles de bains ainsi que les sols et les murs sont en effet recouverts d'un décor de mosaïque réalisé par Isidore Odorico fils déjà connu pour ses travaux à Rennes ou à Angers.

Grâce à l'usage du grès cérame bleu et de la pâte de verre rehaussée de feuille d'or, celui-ci a ainsi créé un décor exceptionnel évoquant l'univers aquatique. Chaque bac de douche est orné d'un fond de gouttes d'or tandis que les murs sont animés par des motifs géométriques Art déco.



L'ensemble, complété par un bâtiment de gardiennage à l'arrière, est encore conservé en l'état même si le vitrail initialement créé pour le site par le maître verrier lavallois Auguste Alleaume a disparu.

La qualité du lieu lui a déjà valu le label «Patrimoine du XX^e siècle» en 2010, soit 7 ans après sa fermeture définitive au public. Par ailleurs, un dossier d'inscription comme monument historique est en cours d'instruction.

La restauration menée par un architecte du patrimoine permettra de retrouver la splendeur initiale des lieux avec notamment la restitution attendue de la verrière d'Auguste Alleaume.



Par ailleurs, l'édifice ne pouvant retrouver son usage d'origine, il est prévu de le réhabiliter en espace d'exposition et de mise en valeur d'artistes pouvant être accueillis en résidence. La localisation de l'édifice à proximité des structures artistiques de la ville et en bord de rivière permettra également d'offrir une vraie plus-value à la politique culturelle municipale.

MONTANT ESTIMÉ DES TRAVAUX = 200 000 EUROS HT

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR



LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'État (STAP).

MISSION

La Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du Patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

Michel Meilhac assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 5 Délégués adjoints, tous bénévoles. Il est assisté de Marie-Clémentine Narbonnet, Chargée de mission.

FONDATION DU PATRIMOINE Délégation de la Mayenne

6 bis rue des Arènes
BP 92331

49023 ANGERS Cedex 2

Tél. : 02 41 19 77 39

sarthemayenne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE LAVAL

Hôtel de Ville, Place du 11 novembre
CS 71327

53013 LAVAL Cedex

Tél. : 02 43 49 43 00

mairie@laval.fr

www.laval.fr

ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE 53

amisdupatrimoine53@gmail.com

Tél. : 02 43 49 01 84

BON DE SOUSCRIPTION

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration des Bains-douches de

Laval. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu

de solidarité sur la fortune

sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du Patrimoine - Bains-douches de Laval »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un

don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt

- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros.

Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal :Ville.....

Mail :Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du Patrimoine Mayenne - 6 bis rue des Arènes - BP 92331 - 49023 ANGERS Cedex 02

► Par Internet Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/30128



► Flashez ce QR Code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.